



Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260512-2026_085_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Rénovation de la maison chemin des Hutins – Lot n°1 : Gros œuvre/carrelage / Entreprise SBA CONSTRUCTION / Avenant n° 01 (1.1)**

Service : *Pôle opérationnel (SC - ST)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° et les articles R.2194-2 et R.2194-3 du Code de la commande publique,

VU la décision n° 2026_017_DEC en date du 21/01/2026 attribuant le marché de Rénovation de la maison des Hutins – Lot n°1 : Gros œuvre/carrelage à l'entreprise SBA CONSTRUCTION,

VU l'acte d'engagement signé le 27/01/2026 et notifié à l'entreprise SBA CONSTRUCTION le 05/02/2026,

VU le budget 2026,

VU le projet d'avenant n° 01,

VU l'avis favorable de la Commission MAPA réunie le 12/05/2026,

Considérant qu'en cours de réalisation des prestations, il apparaît nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires ; que ces prestations supplémentaires ont pour objet la fourniture et pose de carrelage et plinthe sur la nouvelle terrasse – traitement des accès extérieurs en tout venant concassé – mise en place et fourniture de terre végétale autour de la terrasse et accès maison,

Considérant qu'il est donc nécessaire de signer un avenant au marché afin d'y intégrer ces travaux d'un montant de 4 992.00€ HT,


DÉCIDE

- ✚ **DE SIGNER** l'avenant n° 01 au marché de rénovation de la maison chemin des Hutins – Lot n°1 : Gros œuvre/carrelage pour un montant total de 4 992.00€ HT, soit une augmentation de 41.68% du montant initial du marché.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 12 mai 2026.
Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 13 mai 2026, publiée sur le site internet de la Ville le 13 mai 2026 2026.

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le 
ID : 001-210101739-20260512-2026_085_DEC-DE